

*Les crédits*

Président, et il faut le dire. Il faut le dire franchement. Il ne faut pas cacher les choses ou se faire accroire autre chose que ça.

Monsieur le Président, vous n'êtes pas sans savoir que je suis très intéressé par ce débat, un peu malgré moi. Mon destin a fait en sorte que je me suis retrouvé plongé dans le coeur du débat sur l'Accord du lac Meech le printemps dernier. J'ai cherché à contribuer honnêtement au dénouement de l'impasse constitutionnelle dans laquelle nous nous trouvions à ce moment-là. Moi-même et des collègues de tous les partis représentés à la Chambre à ce moment-là, on a fait un bout de chemin ensemble pour tenter de trouver une solution. Nous avons produit un rapport qu'on a par la suite baptisé le Rapport du Comité Charest lequel, somme toute, on peut le dire aujourd'hui, a été ratifié par les premiers ministres des provinces le 9 juin dernier.

De fait, si vous prenez la peine, monsieur le Président, de faire un examen de ce rapport, de cette entente signée le 9 juin dernier, vous verrez que le Rapport Charest a effectivement été ratifié. J'ai moi-même en main une étude comparative des deux documents et, à toutes fins pratiques, tout ce que le comité parlementaire avait suggéré, les premiers ministres des provinces, à peu de choses près, l'avaient approuvé. Malheureusement, monsieur le Président, l'Accord du lac Meech n'a pas été ratifié. Et malgré l'accord du 9 juin dernier, l'Accord du lac Meech n'a pas été ratifié.

Vous vous rappellerez, monsieur le Président, que les leaders nationaux, à ce moment-là, avaient dit très clairement à la population canadienne et à ceux qui devaient prendre des décisions qu'à défaut d'approuver l'Accord du lac Meech, nous allions nous trouver dans une situation difficile. Eh bien, personne n'est surpris aujourd'hui, surtout suite au congrès du Parti libéral du Québec, de constater à quel point notre situation présente de grandes difficultés—non pas des difficultés insurmontables, mais de grandes difficultés.

Enfin, monsieur le Président, on peut prendre un peu de recul afin de mieux voir où on en est rendu et se rappeler que dans l'Accord du lac Meech, il y avait des dispositions très claires qui prévoyaient que lors de la ratification de ce dernier, il devait y avoir un ordre qui serait donné au débat constitutionnel qui allait suivre. C'était un des avantages de l'Accord du lac Meech. Non seulement faisait-on du rattrapage par rapport à l'histoire, car il s'agissait d'obtenir l'approbation du gouvernement du Québec au document constitutionnel rapatrié de 1981-1982, mais il s'agissait aussi de donner un ordre à l'histoire qui devait suivre. Entre autres, il était convenu dans le document du 9 juin qu'on allait discuter, dorénavant, de réforme du Sénat, qu'on allait discuter et remettre en branle un processus qui allait traiter des revendications des peuples autochtones du Canada. C'était là

l'avantage, monsieur le Président, de l'Accord du lac Meech.

La conséquence de la non-ratification, puisque la ratification nous donnait un ordre, donc la non-ratification nous place devant un certain désordre, monsieur le Président, un désordre dans le débat constitutionnel. C'est un désordre qui fait en sorte que logiquement, chacun doit retourner dans ses quartiers, revoir ses positions, réévaluer les positions qu'ils ont prises dans le passé, consulter les parlementaires, consulter les populations. Voilà, monsieur le Président, où nous en sommes rendus aujourd'hui. C'est dans ce contexte, monsieur le Président, que nous devons également apprécier la résolution que nous présente le Nouveau parti démocratique du Canada.

Monsieur le Président, le Nouveau parti démocratique, nos collègues socialistes, nous propose une résolution à sept volets, si j'ai bien compté. Je veux les traiter rapidement, les uns après les autres. Le premier volet, c'est celui de, et je cite:

- 1) la participation au processus de tous les partis représentés au Parlement et dans les assemblées législatives provinciales et territoriales et non uniquement celle des gouvernements;

Cela ne pose pas un grand problème que l'on suggère que dorénavant, les gouvernements fassent cela. Je peux même aller plus loin que cela. Il n'est pas nécessaire d'en faire une journée de débat, monsieur le Président, pour impliquer les partis d'opposition et les gouvernements. Je ne sais pas ce que c'est que d'impliquer les partis d'opposition et les gouvernements si ce n'est pas exactement ce qu'on fait aujourd'hui. Et les comités parlementaires, monsieur le Président, comme on en a connu lors de Meech, c'était quoi si ce n'était pas justement le fait d'impliquer les gouvernements avec les partis d'opposition dans presque toutes les législatures.

Monsieur le Président, je vous dis cela, parce qu'on n'a pas besoin de faire une résolution pour inventer cela. C'est là; c'est en place déjà. Donc, je ne vois pas, du moins aujourd'hui, et j'ignore comment mes collègues se sentent, mais je ne me sens pas le besoin de voter sur un sujet comme celui-là alors que tout notre système politique est, de fait, érigé sur ces principes.

Une deuxième suggestion qui nous est faite, c'est de faire en sorte qu'il y ait

- 2) le concours d'autres parties ayant un intérêt à l'égard de l'issue de la question, comme les [...] autochtones, [...] les minorités de langue officielle, les entreprises et les travailleurs, les femmes et les communautés multiculturelles;

Monsieur le Président, ces groupes-là sont représentés à l'intérieur de notre système politique et ils sont structurés et organisés. Cela ne me pose pas de problème non plus. Je vous avoue que je ne ressens pas le besoin non plus de voter là-dessus, de l'approuver ou de l'affirmer alors que je le prends pour acquis.

• (1530)

Le troisième point, monsieur le Président: